



Déclaration préalable des élus SNES et SNEP-FSU

CAPA du 25 mai 2020 : accès au corps des agrégés par liste d'aptitude pour l'académie de Versailles

Cette CAPA de liste d'aptitude était initialement prévue dans une période de tensions liées aux politiques du gouvernement et du ministère de l'éducation nationale, avec des réformes néfastes et imposées aux personnels, rejetées au sein des instances (CTM, CSE...), par les représentants des personnels.

Réforme du lycée et du baccalauréat, où la première session d'épreuves communes de contrôle continu, dites E3C, du baccalauréat 2021 s'est passée dans le plus grand désordre et dans des conditions dégradées. La réponse sécuritaire et par la sanction, tant envers les personnels que les élèves, ne contribue en rien à l'apaisement.

Réforme des retraites, où le gouvernement s'est entêté à maintenir une réforme régressive, faite pour diminuer les pensions de toutes et tous. La FSU demande le retrait de cette réforme et l'ouverture de discussions pour améliorer le système actuel. Les personnels enseignants seraient les grands perdants de cette réforme, et ce ne sont pas les pseudo-annonces de revalorisations, surtout assorties de redéfinition de nos missions, qui compenseront quoi que ce soit, nous le savons.

Loi de « transformation » de la fonction publique, votée le 6 août 2019, qui met fin au paritarisme dans les opérations de mouvement depuis le 1er janvier 2020 et aux opérations de carrière à compter du 1er janvier 2021 dans le ministère de l'éducation nationale.

Le choix a été fait, par le Ministère, de permettre que les CAPA se tiennent en visio-conférence, même lorsqu'elles n'ont, comme la CAPA d'accès au corps des agrégés sur liste d'aptitude, aucun caractère urgent. **Nous nous réunissons donc dans des conditions très particulières, dont nous constatons déjà aujourd'hui à quel point elles sont de nature à dégrader la qualité des échanges.** Au-delà de la dégradation inévitable du dialogue social, ce passage en force nous apparaît comme un mauvais traitement assené à la profession.

L'argument retenu par le Ministère pour convoquer ces CAP - l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude est une voie de recrutement – n'est qu'un argument de circonstance : il n'a curieusement pas été pris en compte dans l'interprétation de la loi dite de transformation de la fonction publique et n'a pas permis le maintien de ces CAP. Dans un cas, l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude est vue comme une voie de recrutement à impératif au 1er septembre, dans l'autre cas on nous dit que c'est une voie de promotion qui, au 1er janvier 2021, sera exclue du champ de la consultation des personnels.

Nous déplorons l'entêtement à maintenir les commissions non urgentes et nous dénonçons l'attitude irresponsable du gouvernement, qui, au prétexte de l'état d'urgence sanitaire, faire évoluer dans la précipitation les textes fonction publique par ordonnance pour permettre la tenue des réunions dans des conditions techniques ubuesques, qui compliquent le dialogue

social (visioconférence) et dans des conditions politiques qui visent à réduire au silence les agents de l'Etat en ne reconnaissant pas le mandat électoral donné à leurs représentants par la suppression du quorum.

Pour l'accès au corps des agrégés sur liste d'aptitude, **c'est laisser encore davantage la main aux corps d'inspection, et à l'administration, pour des choix qui sont trop souvent des choix de proximité, ce que nous dénoncions déjà les années précédentes.**

En ce qui concerne la commission de ce jour, la liste d'aptitude demeure un élément de revalorisation et de reconnaissance. Le nombre de dossiers, même s'il diminue, conséquence vraisemblable de la création de la classe exceptionnelle, reste très conséquent (1080 demandes cette année, pour l'académie). **La recherche, à travers une telle promotion, d'une véritable reconnaissance professionnelle et d'une revalorisation significative est constante.**

Dans le contexte très particulier que nous vivons depuis le début de la crise sanitaire, le SNES et la FSU mettent en avant l'engagement sans faille des personnels aux côtés des élèves. Les fonctionnaires, si malmenés par ce gouvernement, ont montré leur attachement à mettre en œuvre la continuité du service public. On le constate avec les personnels de l'Education Nationale qui tentent malgré les difficultés techniques nombreuses qu'ils rencontrent de maintenir le lien pédagogique, éducatif et d'orientation avec les élèves et les familles, comme avec les personnels administratifs, présents pour répondre aux collègues et à nos sollicitations.

Si des mesures de reconnaissance de l'engagement de personnels étaient en effet indispensables, la FSU dénonce le caractère partiel, très ponctuel, partiel et discriminant du dispositif de primes prévu, qui ne fait pour le moment qu'exacerber colère et amertume. Compte tenu du contexte global, de coups successifs portés au pouvoir d'achat, **la FSU demande l'ouverture de négociations salariales dans la Fonction publique**, pour que des mesures d'une toute autre ampleur, concernant l'ensemble des agents et ne visant pas à les opposer les uns aux autres soient prises. La FSU s'est exprimée à ce sujet dans un [courrier au premier ministre](#).

C'est dans cette perspective que nous abordons cette CAPA : revalorisation et reconnaissance. Pour nous, cette opération doit permettre la promotion des collègues certifiés, PLP et PEPS ayant fait toute leur carrière dans leur corps : la liste d'aptitude vise à reconnaître la carrière d'un enseignant, son investissement. Elle constitue une forme essentielle de reconnaissance professionnelle. En effet, pour bon nombre de nos collègues certifiés, PLP et PEPS, la promotion dans le corps des agrégés représente la seule possibilité de promotion en fin de carrière.

Cette année, le nombre des possibilités d'accéder au corps des agrégés par la voie de la liste d'aptitude connaît une forte diminution, avec seulement 323 possibilités. La voie de la promotion reste donc très étroite. Nous pensons qu'il ne faut pas laisser s'installer l'idée que la promotion par liste d'aptitude est jouée d'avance et que les critères ne sont pas la carrière dans sa globalité et l'investissement auprès de nos élèves, qui constitue le cœur de notre métier. La période que nous vivons en est la preuve : **c'est d'abord auprès des élèves que notre métier d'enseignants prend tout son sens.**

Certaines propositions tendraient à faire penser le contraire ! Le renouvellement des listes se fait au profit de candidats parfois toujours moins avancés dans la carrière : dans 9 disciplines, des candidats de la classe normale sont proposés ; certains à l'échelon 7 ! Et nous déplorons l'uniformité croissante du profil des candidats proposés. **Les syndicats de la FSU rappellent qu'ils demandent l'établissement d'un barème pour que l'équité et la transparence soient respectées et pour que tous les éléments d'appréciation d'une candidature puissent**

être pris en compte. De plus, nous revendiquons une extension des contingents en passant d'une promotion pour sept titularisations à une pour cinq, ce qui permettrait d'engager un véritable processus d'amélioration des situations et d'unification des corps. De même, nous revendiquons le développement de l'agrégation dans les disciplines où elle n'existe pas.

Sur les propositions de l'administration, nous aurons l'occasion de nous exprimer au cas par cas, puisque très peu de modifications ont été apportées, entre le groupe de travail et la CAPA. Pour bon nombre des listes disciplinaires proposées, l'effet mémoire implique, de fait le statu quo. C'est pour nous un signal positif vis-à-vis des collègues. **Nous rappelons la nécessité de veiller à l'ordre dans lequel les collègues sont proposés** : une modification allant dans ce sens a été actée, suite à notre signalement en GT. Ce principe, favorable aux collègues proposés, doit être systématiquement appliqué.

Les avis délivrés par les évaluateurs jouent eux aussi un rôle fondamental et doivent être motivés pour bénéficier véritablement aux collègues. Il ne serait pas compréhensible de voir un dossier proposé transmis au Ministère avec un avis seulement Favorable et nous prenons acte, à cet égard, des modifications transmises par l'administration en amont de la CAPA ; trois collègues proposés risquent cependant encore d'être pénalisés par un avis Favorable Chef d'établissement. Il est incompréhensible en revanche que dans un nombre croissant de disciplines, les avis Très favorable des corps d'inspection soient strictement réservés aux collègues proposés. **Pour une opération qui se joue sur plusieurs années, il est essentiel que les collègues puissent évaluer leurs chances d'accéder au corps des agrégés par cette voie.** C'est aussi pourquoi des réponses des corps d'inspection concernant les candidatures que nous avons signalées sont indispensables.

Elles le sont à plus forte raison lorsque des avis réservés ou même défavorables ont été formulés, dans certaines disciplines, sans que la motivation littérale permette de les comprendre. Les services ont cette année encore effectué un travail considérable pour obtenir un repositionnement de l'avis lorsque celui-ci a été dégradé sans justification par rapport à l'avis de l'année précédente. **Nous ne pouvons cependant que nous interroger sur ce qu'il en sera dans les années à venir, si aucun contrôle paritaire n'est plus possible pour cette opération.** De la même manière, les remarques sur la situation maladie des collègues, qui nous semblent devenir plus rares, mais perdurent, malgré nos signalements systématiques, continueront-elles à être retirées ?

Ces interrogations nous renforcent dans notre conviction : **seul le maintien au-delà du 1er janvier 2021 de toutes les CAPA et de toutes les CAPN, indispensables remparts contre l'arbitraire, peut garantir le respect des droits des personnels.** C'est pourquoi nous le revendiquons.

Nous remercions les personnels de la cellule des actes collectifs pour leur disponibilité et pour l'important travail effectué, dans des conditions particulièrement difficiles, pour cette opération.